



Déclaration liminaire du CDEN du 3 juillet 2014

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, l'Unsa Education tient à rappeler que le CDEN réuni ce jour doit être consulté avant que soient arrêtés les horaires des écoles. Nous déplorons que la légitimité de cette instance et donc de ses participants ait pu être remise en cause, même partiellement, par la publication préalable des horaires de certaines écoles sur un site internet national.

Pour en venir à la réforme des rythmes de vie scolaire qui nous réunit aujourd'hui, nous voulons dénoncer ici les conséquences que fait subir le décret d'assouplissement sur les élèves et les personnels enseignants en cette fin d'année scolaire. Ceux parmi nous qui étaient prêts à expérimenter une autre organisation scolaire, ceux qui comme nous, n'ont pas hésité à prendre du temps pour se réunir et réfléchir à des propositions, revoir l'organisation de leur temps de service afin d'aller dans le sens des préconisations des spécialistes des rythmes, **ne comprennent pas ce décret d'assouplissement** qui nous éloigne de l'objet initial de la réforme et mécontente tout le monde sans satisfaire personne.

Ce décret fait supporter aux enseignants des conséquences multiples dont nous mesurons déjà les effets : abattement, consternation et colère ; car il en va de la coordination des équipes, de l'organisation des classes.

En effet, à la veille de la fermeture des écoles, plusieurs centaines d'enseignants ont appris qu'ils ne connaîtraient pas leur classe avant l'été. Sans visibilité sur les horaires des écoles, impossible de définir les couplages entre les enseignants à temps partiel d'une part et les titulaires départementaux qui assurent leur complément de service : ce qu'on appelle un couplage.

Comment coordonner les enseignements, les emplois du temps, prévoir le mode de garde de ses enfants quand on apprend la constitution de son couplage alors qu'on ne peut plus joindre personne dans les écoles ?

Et si seulement nous avions la conviction que tout cela était profitable aux élèves... Que nous allions véritablement faire l'effort d'adapter les journées scolaires aux rythmes de vie de l'enfant...

Comme chacun sait maintenant, les spécialistes préconisent un allègement des journées de classe... Eh bien dans 93 des 283 projets d'horaire présentés par les communes à ce CDEN, c'est le grand retour des journées de 6 heures, 3 jours par semaine. Cela représente 1/3 des cas.

Plus de la moitié, 55 précisément ont choisi de libérer le vendredi après-midi, ce qui porte la pause du week-end à 2 jours et demi... Pas un chronobiologiste ne vous dira le contraire : c'est une aberration d'allonger le week-end ! Cela désynchronise les enfants. C'est contre-productif !

Nous étions déjà opposés au passage en deux temps à la semaine de 4,5 j. Nous l'avons dit sur tous les tons. Cela a considérablement compliqué la tâche des enseignants à cheval sur deux zones, celle des organisations syndicales mais aussi des services de la DSDEN et des circonscriptions.

Nous sommes consternés aujourd'hui par les nouvelles concessions faites aux détracteurs de la réforme qui la vident de son sens sans se soucier des conséquences sur les élèves et les enseignants.

Sans ce décret d'assouplissement, nous aurions voté les horaires au dernier CDEN d'avril... Il y a deux mois. Les équipes pouvaient alors anticiper sur la rentrée.

Que dire du coup de théâtre de la commune de Nîmes ? Alors qu'un projet équilibré avait vu le jour sous la précédente direction de l'éducation, dans un esprit de dialogue, indispensable à un projet de cette ampleur... Plus de 10 jours après la date butoir du 6 juin, le maire de Nîmes annonçait en conférence de presse qu'il envisageait de faire fi des règles qui se sont imposées à toutes les communes du département et de France et d'annuler d'un trait de plume 2 années de travaux de concertation.

L'Unsa Education se félicite que Madame le Recteur ait contraint la ville de Nîmes à revenir au projet initial, même si cette fermeté est venue tardivement, après l'intervention insistante de notre organisation syndicale à tous les niveaux de notre administration depuis la DSDEN jusqu'au plus haut niveau de l'Etat en passant par le rectorat et le ministère pour stopper cette tentative de passage en force dans la précipitation.

A Alès, la municipalité a choisi de réduire à sa plus simple expression soit à 15mn le temps de TAP de 16h15 à 16h30. L'obligation de mettre en place des solutions de garde jusqu'à 16h30 est remplie... Le dossier est clos ! C'est ainsi que la politique prend le pas sur les questions d'éducation au sein de certaines équipes municipales... Car qui peut croire que la politique n'a rien à voir avec un tel positionnement !

Dire qu'en 2010, tout le monde jurait la main sur le cœur de « mettre de côté ses intérêts partisans pour tenter d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes de vie de l'enfant », c'est l'article 7 de l'appel de Bobigny, que nous rappelons régulièrement aux mémoires quelquefois défailtantes.

Dans le même temps, d'autres équipes municipales constituent des ALAE, rencontrent les associations, les clubs sportifs, mais aussi les parents d'élèves et les enseignants au sein des conseils d'écoles afin d'innover pour chercher l'intérêt des élèves. La tâche n'est pas simple, mais on expérimente et à l'occasion des bilans d'étape de milieu d'année, on fera le point, comme l'ont fait les communes étant déjà passées à 4,5 j. en 2013.

Nous étions présents à celui de la communauté de communes de Sommières. Le bilan n'a rien de catastrophique. Il a le mérite de tenter de faire évoluer, progressivement et objectivement, l'organisation de notre temps scolaire et plus largement, l'organisation de nos vies d'adultes autour de celle de nos enfants. Depuis plusieurs décennies, songez que tout avait été pensé pour répondre à la logique inverse.

Les conseils d'école, et c'est selon nous le seul point positif du décret d'assouplissement, doivent désormais être consultés obligatoirement. Ils ont maintenant compétence pour réfléchir à la complémentarité des activités éducatives et péri-éducatives. Faisons confiance à ces instances tripartites réunissant parents, élus et enseignants pour remettre au centre des débats des notions aussi fondamentales que les courbes d'attention, de température, d'appétit, de signes objectifs de fatigue...

Nous nous réjouissons que la FCPE ici représentée, mette en place une conférence à la rentrée pour sensibiliser les parents d'élèves d'Alès à ces questions. Côté enseignants, peut-on espérer voir enfin l'an prochain, comme vous vous y êtes engagé monsieur le directeur académique, la question des rythmes de vie de l'enfant investir le temps d'animation pédagogique ? La seule conférence de François Testu que nous avons proposée à 80 enseignants du Gard ne saurait suffire. La vidéo a pourtant été visionnée 275 fois, cela montre l'intérêt des enseignants pour ce sujet.

Si seulement cela avait déjà été fait en amont, aurions-nous jamais accepté comme c'était encore le cas l'an dernier, de soumettre nos élèves les plus en difficulté à 30 minutes d'aide personnalisée le matin à 8h, sur le temps du repas de midi voire le soir après 6 heures de classe ?

Le chemin est encore long avant de considérer que les enfants auront vraiment gagné en termes d'organisation de leur semaine. Mais le cap est fixé. C'est bien aux conseils d'écoles de placer peu à peu la barre plus haut et d'exiger des PEDT plus appropriés aux enfants... de mettre en place des ALAE, des partenariats associatifs afin de ramener un peu de justice sociale dans les activités proposées aux enfants des communes indépendamment des moyens financiers de leurs familles. C'est l'objectif annexe de cette réforme. Pour cela, l'Unsa Education continuera d'œuvrer à la pérennisation du fonds d'amorçage déjà reconduit jusqu'en 2016 qui donne davantage aux communes défavorisées.

Enfin, comme nous avons accompagné les écoles passées à 4,5 j. à la rentrée dernière, nous serons à nouveau aux côtés des équipes enseignantes à la rentrée prochaine afin de contribuer, à notre niveau, à corriger les faux pas et à conjuguer autant que possible l'intérêt des élèves et les conditions d'exercice des enseignants.

Avant de conclure, l'Unsa Education souhaite porter à votre connaissance une situation d'urgence qui touche un autre sujet : l'éducation spécialisée.

Sur les secteurs de Saint-Gilles-Vauvert et d'Alès-Jean Moulin, lorsque la MDPH notifie une orientation ULIS (classe spécialisée de collège), faute de places, les élèves sont sur-maintenus en classe ordinaire ou en CLIS (classes spécialisée de primaire) ou inscrits en 6ème ordinaire. Par voie de conséquence, les élèves qui devraient être accueillis en CLIS sont maintenus dans des classes ordinaires sur une liste d'attente et sous la responsabilité d'enseignants bien incapables de prendre en compte les besoins spécifiques de ces enfants au sein de leur classe déjà bien chargée.

Sur Saint-Gilles-Vauvert, ce sont 8 élèves qui attendent la création d'une ULIS et 8 autres enfants qui ne peuvent être accueillis en CLIS. 16 enfants en souffrance et 16 familles dans l'attente. Sur le collège d'Alès Jean Moulin, ce sont 7 élèves qui en bloquent 7 autres. 23 familles en tout.

Il est impératif d'obtenir du rectorat les moyens de répondre à l'urgence de cette situation car selon nous, il s'agit de places en collège, à prendre sur la dotation 2nd degré. La dotation 1^{er} degré a déjà bien du mal à atteindre ses objectifs comme celui de maintenir la création d'un enseignant référent.

Nous vous redemandons avec la solennité qui s'impose Monsieur le directeur académique, de solliciter une requête en moyens supplémentaires pour apporter une solution à ces urgences.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.